



ville de Villiers-le-bel
Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
SA

DECISION DU MAIRE N° D-92-2025

Objet : Demande de Dotation Politique de la Ville 2025 - « Programme de sécurisation des bâtiments communaux »

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat et plus particulièrement de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2025,

CONSIDERANT la volonté de réaliser des travaux de sécurisation des bâtiments communaux.

CONSIDERANT le coût de cette acquisition s'élevant à la somme globale de 94 769.65 € total net de TVA,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2025 pour le programme des travaux de sécurisation des bâtiments communaux.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 24/04/2025
La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH



Pour la Maire
et par délégation
Mme CHAINIAU